

BUDGET ANNEXE VENTE D'ÉLECTRICITÉ

1. budget "technique" imposé par les règles comptables, par suite de la création d'un toit photovoltaïque sur le bâtiment Enfance Jeunesse en 2008
2. durée de vie des panneaux : environ 30 ans. Après 10 à 20 ans, leur rendement devient légèrement plus faible, mais cela reste plus intéressant de continuer à les utiliser que de les changer au bout de 10 ans
3. vente de l'électricité produite = activité commerciale donc ne peut pas à ce titre être intégrée avec les autres recettes de la commune (au budget dit "principal")
4. **Une subvention d'équilibre doit être prévue au budget principal de la commune pour équilibrer ce budget annexe (11 100 € pour 2022)** - somme bloquée au budget principal lors de son vote, mais n'a pas vocation à être consommée
5. Contrairement au budget principal, ce budget annexe ne fait l'objet d'aucun arbitrage politique possible
6. **En 2021 : excédent de la section d'exploitation confirmé - dernière année d'amortissement des emprunts et subventions.**
7. **En 2022 : simplification** dès lors qu'il n'y a plus à comptabiliser emprunt et amortissement. Plus besoin de gonfler artificiellement plusieurs lignes de compte pour équilibrer le budget
8. **à partir de 2023**, les sommes qui avaient été avancées du budget principal pour abonder ce budget annexe pourront commencer à être remboursées (25 000 € restent à rembourser = recette pour le budget principal)

Section	2022	2021	
	proposé	voté	réalisé
Investissement			
dépenses d'investissement	25 000,00	35 970,00	10 968,63
recettes d'investissement	25 000,00	35 970,00	8 934,23
résultat d'investissement			-2 034,40
Exploitation (fonctionnement)			
dépenses d'exploitation	21 100,00	33 330,00	10 736,82
recettes d'exploitation	21 100,00	33 330,00	11 215,32
résultat d'exploitation			+478,50
Total			
Total dépenses	46 100,00	69 300,00	21 705,45
Total recettes	46 100,00	69 300,00	20 149,55
			- 1 555,90

Approbation du compte de gestion 2021 – vente électricité

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (comptes tenus par le receveur du Trésor public) à l'Ordonnateur (Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif (comptes tenus en mairie sous la responsabilité du Maire).

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget annexe vente d'électricité, dressé par le trésor public, dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif dressé par le maire.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	35 970,00	33 330,00	69 300,00
Titres de recette émis (b)	8 934,23	11 215,32	20 149,55
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	8 934,23	11 215,32	20 149,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	35 970,00	33 330,00	69 300,00
Mandats émis (f)	10 968,63	10 736,82	21 705,45
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	10 968,63	10 736,82	21 705,45
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		478,50	
(h - d) Déficit	2 034,40		1 555,90

Le conseil municipal est invité à approuver les résultats d'exécution des deux sections du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que la comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0 Votants : 22 → contre : 0 - pour : 22 (unanimité)
--

Pièces jointes à la délibération : sans objet
annexées
consultables compte de gestion

Approbation du compte administratif 2021 – vente électricité

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire ne peut pas présider la séance où le compte administratif est débattu. Le Conseil Municipal doit élire son président.

M. le Maire propose M. BREHAT, 1er adjoint, pour la fonction de président de séance. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe vente d'électricité dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 10 736,82	G 11 215,32	G-A 478,50
	Section d'investissement	B 10 968,63	H 8 934,23	H-B -2 034,40

M. le Maire quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. BREHAT,

VU les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 du budget annexe vente d'électricité,

hors de la présence de M. DELORME, Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget annexe vente d'électricité.

Présents ou représentés : 21 (en l'absence du maire) / Abstentions : 0 Votants : 21 → contre : 0 - pour : 21 (unanimité)
--

Pièces jointes à la délibération : sans objet
annexées compte administratif
consultables

M. le Maire regagne la salle.

Affectation du résultat d'exploitation 2021 – vente électricité

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget annexe vente d'électricité dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultats d'exploitation / fonctionnement 2021		Résultats d'investissement 2021	
Montant des titres (recettes)	11 215,32	Montant des titres (recettes)	8 934,23
Montant des mandats (dépenses) -	10 736,82	Montant des mandats (dépenses) -	10 968,63
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 478,50	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 034,40
Déficit de fonctionnement reporté +	-18 358,83	Excédent d'investissement reporté +	27 034,40
Résultat de clôture en fonctionnement =	-17 880,33	Solde d'exécution d'investissement =	+ 25 000,00

Calcul du financement			
RAR en recettes d'investissement	0,00	Solde des RAR	0,00
RAR en dépenses d'investissement	- 0,00	Solde d'exécution d'investissement	+ 25 000,00
Solde des RAR en Inv.	0,00	Besoin de financement	Aucun besoin

(pas de restes à réaliser sur le budget annexe vente d'électricité)

Proposition d'affectation du résultat 2021 sur le budget 2022

	Dépenses	Recettes
RI 001 Solde d'exécution d'investissement		+ 25 000,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		
DF 002 Résultats de fonctionnement reporté	-17 880,33	

Le conseil municipal est invité à prendre acte de l'affectation au budget annexe 2022 vente d'électricité de **25 000,00 € en recette d'investissement** et de **17 880,33 € en dépenses d'exploitation**.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement / exploitation de l'exercice 2021 du budget annexe vente d'électricité (C), à savoir **- 17 880,33 €** de la façon suivante :

1) **Affectation en réserves R 1068 en investissement :** 0

(= minimum couverture du besoin de financement)

2) **Report en fonctionnement / exploitation D 002** **- 17 880,33**

Contrairement au budget principal de la commune, pas d'alternative : le déficit de fonctionnement de l'exercice 2021 doit obligatoirement être reporté en dépense de fonctionnement / exploitation au budget 2022, comme chaque année.

Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0

Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 22 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

M. YVIQUEL rejoint la réunion.

Budget primitif 2022 – vente électricité

Il est précisé que comme chaque année, une subvention d'équilibre doit être prévue au budget principal de la commune pour équilibrer ce budget annexe (**11 100 € pour 2022**, contre 21 375,30 € en 2021).

(cette somme est effectivement bloquée au budget principal lors de son vote, mais elle n'a pas vocation à être consommée).

Le conseil municipal est invité à approuver les équilibres budgétaires ci-dessous proposés en exploitation et en investissement pour le budget primitif « vente d'électricité » 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la proposition de budget présenté au conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif – budget annexe vente d'électricité de la commune pour l'exercice 2022 équilibré pour chaque section en recettes et en dépenses comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	5 790,00	0,00	3 190,00	3 190,00	3 190,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	4,56	0,00	29,67	29,67	29,67
Total des dépenses de gestion des services		5 794,56	0,00	3 219,67	3 219,67	3 219,67
66	Charges financières	241,01	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat* (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		6 035,57	0,00	3 219,67	3 219,67	3 219,67
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	8 935,60		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		8 935,60		0,00	0,00	0,00
TOTAL		14 971,17	0,00	3 219,67	3 219,67	3 219,67

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	17 880,33
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 100,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	21 375,30	0,00	11 100,00	11 100,00	11 100,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		31 375,30	0,00	21 100,00	21 100,00	21 100,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (6)	1 954,70		0,00	0,00	0,00
043	Opérat* ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 954,70		0,00	0,00	0,00
TOTAL		33 330,00	0,00	21 100,00	21 100,00	21 100,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	21 100,00
---	------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 179,37	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	24 179,37	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 013,93	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	822,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	9 835,93	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	34 015,30	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	1 954,70		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 954,70		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	35 970,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 935,60		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	8 935,60		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	8 935,60	0,00	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	25 000,00
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	25 000,00
---	------------------

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 0

Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 23 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération :
 sans objet
 annexées budget primitif
 consultables

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Bilan 2021

- Un excédent 2021 de 456 000 € (contre 156 000 € l'année dernière) qui témoigne que la situation est déjà en cours d'amélioration et qui permet de financer les nouveaux projets

Résultat de clôture	2021	2020
fonctionnement	+ 280 716, 17	+ 192 313,42
investissement	+ 175 405,84	- 35 752,92
TOTAL	+ 456 122,01	+ 156 560,50

Résultat de clôture = résultat 2021 + résultat antérieur reporté

Mise en œuvre des recommandations de la chambre régionale des comptes

Poursuite des actions déjà engagées par la commune :

- Priorité aux investissements éligibles à un maximum de subventions : une programmation rigoureuse des investissements jusqu'à la fin du mandat, des priorités clairement définies et tenant compte des opportunités de financements extérieurs, partenariat renforcé avec le Département (voir points 13, 14 et 15).
- Pas de nouvel emprunt contracté. En 2022, une dette par habitant de 744 €, et dès 2023 Saint-Molf passera sous la moyenne des communes de même taille (700 € par habitant).

Actions nouvelles :

- Sobriété énergétique renforcée (l'éclairage public, chauffage et isolation des bâtiments communaux...)
- Questionner systématiquement toute dépense nouvelle, y compris celles imposées par des lois (fontaine à eau à la salle des sports, capteurs CO2 à l'école...)
- Augmenter les impôts locaux (taxe d'aménagement augmentée pour 2023 lors du dernier conseil municipal, et proposition d'augmenter de 2,67 % les deux taxes foncières, voir point 8)

Budget prévisionnel 2022

- L'augmentation d'impôts, associés aux excédents de 2021, permet d'atteindre une enveloppe disponible pour les projets d'investissement de 423 000 €
- ...et ce, malgré la prise en compte de la flambée des prix : notamment, dépenses prévisionnelles pour les fluides majorées de 30 % (électricité, carburant, fioul : estimation + 23 000 € par rapport au budget prévisionnel 2021)
- ...à noter que les dotations de l'Etat ne sont pas connues à la date de vote du budget.
- Pour absorber la dépense exceptionnelle que représente la révision du PLU (34 000 € en 2022), minoration temporaire de l'enveloppe habituellement consacrée à la réfection des voies communales
- Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à 2 655 000 € (+ 1,8 % par rapport à 2021) et en investissement à 632 900 € (- 16 %)

M. YVIQUEL était absent lors des points 5 et 6, qui ont été votés à la suite des points 1 et 2 en début de réunion.

Approbation du compte de gestion 2021 – budget principal

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable (comptes tenus par le receveur du Trésor public) à l'Ordonnateur (Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif (comptes tenus en mairie sous la responsabilité du Maire).

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget principal de la commune, dressé par le trésor public, dont les chiffres sont identiques à ceux du compte administratif dressé par le maire.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	752 109,00	2 607 836,00	3 359 945,00
Titres de recette émis (b)	661 879,40	2 452 933,10	3 114 812,50
Réductions de titres (c)		11 569,08	11 569,08
Recettes nettes (d = b - c)	661 879,40	2 441 364,02	3 103 243,42
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	752 109,00	2 607 836,00	3 359 945,00
Mandats émis (f)	450 720,64	2 344 636,24	2 795 356,88
Annulations de mandats (g)		53 988,39	53 988,39
Depenses nettes (h = f - g)	450 720,64	2 290 647,85	2 741 368,49
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	211 158,76	150 716,17	361 874,93
(h - d) Déficit			

Le conseil municipal est invité à approuver les résultats d'exécution des deux sections du budget.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que la comptable du Trésor Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par la comptable du Trésor Public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents ou représentés : 22 / Abstentions : 0

Votants : 22 → contre : 0 - **pour : 22 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet
annexées compte de gestion
consultables

Approbation du compte administratif 2021 – budget principal

En application de l'article L. 2121-14 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire ne peut pas présider la séance où le compte administratif est débattu. Le Conseil Municipal doit élire son président.

M. le Maire propose M. BREHAT, 1er adjoint, pour la fonction de président de séance. L'assemblée l'accepte à l'unanimité.

M. le Maire précise qu'il peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal dont les résultats sont conformes au compte de gestion :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 290 647,85	2 441 364,02
	Section d'investissement	B 450 720,64	661 879,40

M. le Maire quitte la salle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de M. BREHAT,

VU les articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code général des Collectivités territoriales, après avoir pris connaissance du compte administratif 2021 du budget principal de la commune,

hors de la présence de M. DELORME, Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021 du budget principal de la commune.

Présents ou représentés : 21 (en l'absence du maire) / Abstentions : 0

Votants : 21 → contre : 0 - **pour : 21 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : annexées compte administratif

M. le Maire regagne la salle.

Affectation du résultat de fonctionnement 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conformément au compte de gestion, se présentent comme suit :

Résultats de fonctionnement 2021	
Montant des titres (recettes)	2 441 364,02
Montant des mandats (dépenses)	- 2 290 647,85
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 150 716,17
Excédent de fonctionnement reporté	+ 130 000,00
Résultat de clôture en fonctionnement	+ 280 716,17

Résultats d'investissement 2021	
Montant des titres (recettes)	661 879,40
Montant des mandats (dépenses)	- 450 720,64
RESULTAT DE L'EXERCICE	211 158,76
Déficit d'investissement reporté	+ -35 752,92
Résultat de clôture en investissement	175 405,84
Restes à réaliser en investissement	
recettes (solde des subventions)	72 801,60
dépenses (travaux engagés restant à payer)	- 43 696,76
Solde	+ 29 104,84
Solde d'exécution d'investissement 2021	175 405,84
Besoin de financement	0,00

Proposition d'affectation du résultat 2021 au budget 2022

	Dépenses	Recettes à répartir
RI 001 Solde d'exécution d'investissement		175 405,84
RF 002 Résultats de fonctionnement reporté		130 000,00
RI 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		150 716,17

somme conservée en fonctionnement
somme transférée en investissement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis de la commission ressources,

après en avoir délibéré,

DECIDE de reprendre au budget primitif 2022 :

En recettes d'investissement compte 001 l'excédent d'investissement de 175 405,84 € et de répartir l'excédent de fonctionnement de + 280 716,17 € comme suit :

d'une part 150 716,17 € en recette d'investissement (contre 62 313,42 € en 2021)
compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

d'autre part 130 000,00 en recettes de fonctionnement (comme en 2021 et en 2020)
compte 002 (résultat de fonctionnement reporté)

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 0

Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 23 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

Taux de fiscalité directe locale 2022

M. le Maire expose la proposition de la commission ressources d'augmenter les deux taux de taxe foncière de 2,67 % :

2022 avec augmentation des taux	variation des taux par rapport à l'année précédente en % *	TAUX 2022	BASES notifiées 2022	PRODUITS attendus en 2022	évolution des bases par rapport à l'année précédente	BONUS représenté par l'augmentation des taux
TAXE FONCIER BATI	2,67	42,00	1 971 000	827 820	+4,33%	+ 22 571
TAXE FONCIER NON BATI	2,67	64,94	64 300	41 756	+3,89%	
				869 576		

recette supplémentaire totale attendue en 2022 par rapport à 2021 **61 203**

Depuis 2020, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation. Elles n'en voteront pas non plus cette année.

évolution des taux à Saint-Molf	2022	2021	2018 à 2020 pas d'augmentation	2017	2013 à 2016 pas d'augmentation	2012	2011	2010	2 009
TAXE HABITATION (gelé depuis 2020)	-	-	22,16	22,16	21,94	21,94	21,72	21,50	20,14
TAXE FONCIER BATI	42,00	40,91 *	25,50	25,50	25,25	25,25	25,25	25,00	23,64
TAXE FONCIER NON BATI	64,94	63,25	62,62	62,62	62,00	62,00	62,00	62,00	61,63

les taux augmentés sont en gras

* transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties
aux communes :
le taux de référence en 2021 était égal à la somme du taux communal fixé par le
conseil municipal en 2020 (25,5 %) et du taux départemental de 2020 (15 %)

En 2023, la collectivité retrouvera son pouvoir de vote de taux au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

- ⇒ M. le Maire précise que l'impact de la décision communale d'augmentation des taux serait de 15 € en moyenne par redevable. Toutefois, au vu de l'augmentation significative cette année de la valeur des bases, décidée par l'Etat, c'est au total une augmentation moyenne de 35 € par redevable de la taxe foncière sur le bâti qui est estimée pour 2022.
- ⇒ M. le Maire précise que l'augmentation décidée par Cap Atlantique sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va également peser.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des impôts et notamment son article 1639 A,

après en avoir délibéré,

Vote pour l'année 2022 ainsi qu'il suit les taux des contributions directes locales :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties = 42,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 64,94 %

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 3 (M. Aube, Mme Lourme, Mme Barraud)

Votants : 20 → contre : 0 - **pour : 20 (unanimité des votants)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

Personnel : tableau des effectifs

L'état du personnel tel qu'il sera annexé au budget principal de la commune est ici présenté avec la prise en compte des suppressions de postes libérés après nominations de certains agents (avancements de grade de l'année 2021) ou départ en retraite.

Suppression des postes suivants :

- 1 ingénieur principal (retraite)
- 1 attaché (avancement grade supérieur)
- 1 adjoint d'animation (avancement grade supérieur par concours)
- 3 adjoints techniques (avancement grade supérieur dont 2 par concours)
- 3 adjoint administratifs (avancement grade supérieur dont 2 par concours)

Pas de création de postes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du tableau des effectifs ainsi mis à jour.

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 0

Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 23 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

Subventions aux associations – allocations 2022

- ⇒ M. Bibard rappelle les critères quantitatifs (nombre d'adhérents) et qualitatifs (participation à la vie de la commune) pris en compte pour les subventions aux associations sportives et de loisirs. Les critères de participation à la vie de la commune ont été basés sur l'activité des associations avant la crise sanitaire.
- ⇒ M. le Maire rapporte la rencontre avec la nouvelle association, émanation de l'initiative citoyenne sur le projet de tiers lieu alimentaire. Le local de l'ancienne cure ne fait pas l'objet de travaux significatifs budgétés au plan pluriannuel d'investissement pour l'instant.
- ⇒ M. Rouffignac indique s'abstenir sur ce vote en raison de la subvention à l'association de chasse.
- ⇒ Mme Gay s'exprime aussi en défaveur de cette subvention, mais n'étant pas séparable du vote des autres allocations elle ne s'abstient pas.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les avis de la commission vie associative et sportive et du CCAS, et **après en avoir délibéré**,

ALLOUE aux organismes et associations au titre de l'année 2022 les subventions suivantes :

Association / Organisme à caractère social	2022	2021	2020
CCAS *	5 830	4 400	4 100
APEI Ouest 44 Les Papillons Blancs **	175	175	175
Croix rouge française St Nazaire Presqu'île de Guérande	/	130	125
Secours Catholique 44 Guérande	250	210	200
Secours populaire Envol Guérande	250	210	/
St Vincent de Paul	250	210	/
Les Restaurants du cœur Relais du cœur Loire Atlantique	250	210	210
Banque alimentaire de Loire Atlantique	200	/	/
CIDFF centre d'info Droit des Femmes et des Familles bassin Nazairien	150	270	/
TOTAL SUBVENTIONS SOCIALES hors CCAS	1 525	1 415	710

* CCAS : compensation de la prise en charge de la participation au Clic Eclair'Age et de l'intégralité des frais pour le repas des aînés

** APEI : montant conventionnel

Association / Organisme	2022	2021	2020
Les Voies Salées (escalade)	1 332	1 600	1 502
US St Molf Football	948	648	1 984 ⁽¹⁾
St Molf Basket (dissoute en 2021)	/	371	562
Les pongistes Mendulphins	54	80	169
Badminton Club Mendulphin	286	342	383
Gym Détente Loisirs	378	421	450
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Herbignac (aucun jeune)	/	150	/
PGAC Presqu'île guérandaise athlétic club	70	100	100
Coopérative Scolaire de la Roche Blanche	400	400	400
Union Sportive des Écoles Publiques Presqu'île guérandaise (pas de demande)	/	100	0
Amicale Laïque école Roche Blanche	300	300	300
APEL École Saint François (association des Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre)	300	300	300
Club des retraités - Les amitiés Mendulphines	430	430	430
UNC AFN Union nationale des combattants d'Afrique du Nord section St Molf	450 ⁽¹⁾	330	480 ⁽¹⁾
Comité des fêtes	500	500	500
Fêtes des Battages	500	500	500
Noël en Fête	/	/	/

Culture et Bibliothèque pour tous	1 200	1 200	1 200
Enfant ty Age	300	300	300
A.C.C.A. Association Communale de Chasse Agréée	235	235	235
TOTAL SUBVENTIONS HORS SOCIAL	7 683	8 307	9 795

/ : pas de demande

(1) la commune prend à sa charge la moitié des frais de parution dans la presse des avis de décès/obsèques des membres de de l'UNC AFN anciens combattants, sur présentation du justificatif

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune, chapitre 65.

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 1 (M. Rouffignac)
 votants : 22 → contre : 0 - **pour : 22 (unanimité des votants)**

Pièces jointes à la délibération : sans objet

Budget primitif 2022

Le conseil municipal est invité à approuver les équilibres budgétaires ci-dessus proposés en fonctionnement et en investissement pour le budget principal de la commune 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la proposition de budget présenté au conseil municipal, approuvé par la commission ressources

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif – budget principal de la commune pour l'exercice 2022 équilibré pour chaque section en recettes et en dépenses comme suit :

en fonctionnement 2 654 581 € / en investissement 632 924 €

Total dépenses fonctionnement		2 654 581
011	Charges à caractère général	770 600
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 437 820
014	Atténuations de produits	30 000
022	dépenses imprévues	2 731
023	Virement à la section d'investissement	35 000
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	54 000
65	Autres charges de gestion courante	267 430
66	Charges financières	51 000
67	Charges exceptionnelles	6 000

Total recettes de fonctionnement		2 654 581
002	Résultat de fonctionnement reporté	130 000
013	Atténuations de charges	30 000
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12 000
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	226 500
73	Impôts et taxes	1 490 120
74	Dotations, subventions et participations	743 961
75	Autres produits de gestion courante	15 000
76	Produits financiers	0
77 (opérations réelles)	Produits exceptionnels	7 000

Total dépenses d'investissement		632 924
020	dépenses imprévues	29 924
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	12 000
041	Opérations patrimoniales	0
16	Emprunts et dettes assimilées	138 000
20	Immobilisations incorporelles	45 000
204	Subventions d'équipements versées	91 000
21	Immobilisations corporelles	157 000
23	Immobilisations en cours	160 000

Total recettes d'investissement		632 924,00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	175 405,84
021	Virement de la section de fonctionnement	35 000,00
041RI = DI	Opérations patrimoniales	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	295 716,16
13	Subventions d'investissement	72 802,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

Présents ou représentés : 23 / Abstentions : 0
 Votants : 23 → contre : 0 - **pour : 23 (unanimité)**

Pièces jointes à la délibération : annexées

budget primitif